

4. Investisseurs & Partenaires (I&P)

| | | |
|--|------------------|---|
| Mission Objectifs financement | et du | Promouvoir les petites et moyennes entreprises africaines responsables, à forte valeur ajoutée locale et capables de développer une activité rentable et durable. |
| Domaines financement | de | Tout secteur d'activité confondu excepté les secteurs impropres tels ceux des boissons alcoolisées et de la prostitution. |
| Cibles financement | du | <ul style="list-style-type: none"> • Start up et jeunes entreprises • PME |
| Formes d'intervention | | <ul style="list-style-type: none"> • Prêts à taux 0 ou avances remboursables : I&P accorde aux start up et jeunes entreprises des avances remboursables sur un délai de deux ans. • Participations au capital : Cette forme de financement concerne essentiellement les PME dont le chiffre d'affaire annuel est supérieur ou égal à 500 millions FCFA. I&P effectue au sein des PME éligibles des prises de participation minoritaire sur une durée de 5 ans. |
| Plancher financement | de | <ul style="list-style-type: none"> • Prêts à taux 0 ou avances remboursables : Le plancher de financement ici se situe entre 2 millions et 40 millions de FCFA. • Participations au capital : les prises de participations varient entre 650 millions et 2 milliards. |
| Critères d'éligibilité | | <ul style="list-style-type: none"> • Pour les avances remboursables : Etre une jeune entreprise ou une Start-up justifiant d'au moins une année d'existence ; • Pour les financements par prise de participation : Etre une PME dont le chiffre d'affaire annuel est supérieur ou égal à 500 millions de FCFA ; • Bonne probité morale du porteur de projet ; • Le projet doit présenter un bon potentiel de croissance ainsi qu'un impact social et économique réel. |

